PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Lens

Bureau de la Sécurité et de la Communication
Mission ERP

La Sous-préfète de LENS
à
Monsieur le Maire
Service urbanisme
- LENS -

PROCES-VERBAL
de la Commission d'Arrondissement de Sécurité de LENS
- Réunion du 01 octobre 2026 -

COMMUNE : **LENS**
Etablissement : **Restaurant Universitaire**

Adresse : RUE JEAN SOUVRAZ 62300 LENS

PETITIONNAIRE : CROUS DE LILLE - Monsieur Guenael PIRA

1) La présente étude est relative au remplacement à l'identique du système de sécurité incendie de l'établissement.

2) Après travaux, l'occupation des locaux sera la suivante : non modifié par les travaux à savoir bâtiment à simple rez-de-chaussée comprenant une cuisine, des locaux techniques, des locaux sociaux et bureaux, deux salles de restaurant, une cafétéria, deux bureaux administratifs, une chaufferie gaz.

3) Effectif et classement :
Activités : Restauration, type N.
L'effectif du public est déterminé en fonction : article N 2 de l'arrêté du 21/06/1982.
Public : 648 personnes + Personnel : 15 personnes

4) Mise en sécurité des personnes en situation de handicap : afin de garantir l'évacuation de chaque niveau de construction en tenant compte des différents types et situations de handicap, le maître d'ouvrage s'est engagé à retenir les solutions techniques ou équivalentes suivantes : non modifié par les travaux.

5) Dossier sécurité produit par le maître d'ouvrage :

Isolement/Implantation : non modifié par les travaux.

Construction : non modifié par les travaux.

Dégagements : non modifié par les travaux.

Ventilation/Désenfumage : le système de désenfumage naturel de la salle de restauration sera commandé depuis le CMSI.

Électricité/Éclairage : mise à l'arrêt des installations techniques par le CMSI.

Chauffage : non modifié par les travaux.

Locaux à risques particuliers : un système DAD sera mis en place au droit de la porte coupe-feu de la cuisine.

Cité du Gpe Nouvelle
62307 LENS Cedex
Tél : 03 21 13 47 00
Fax : 03 21 42 93 45

AT 062498 26 00058
Date d'export : 22/10/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 24/07/2026
Libellé du fichier : avis_avis_2_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 15/10/2026
Demandeur principal : CROUS DE LILLE
Adresse du projet : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

Appareils de cuisson : non modifié par les travaux.

Moyens de secours : non modifié par les travaux, sauf l'installation en remplacement à l'identique d'un SSI B associé à une alarme de type 2a qui sera situé dans l'accueil.

La Commission classe l'établissement comme suit :

Type	**: N**	**Catégorie : 3ème**	**AT062.498.26.00058**
Type(s) secondaire(s)	**:**		

La Commission s'est réunie ce jour afin d'examiner le projet.

Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les règles de sécurité incendie.

Suite à l'examen du dossier, la commission émet :

Avis Favorable au projet

Par ailleurs, je vous rappelle : **Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation ERP recodifié par le décret n°2021-872 du 30/06/2021, je vous serais obligé de bien vouloir notifier le présent avis et de veiller au respect des prescriptions ci-après :**

Rappels réglementaires :

- **Code de construction et de l'habitation modifié par le décret du 30 juin 2021 (ERP) - R 143-3 :**
 La liste des prescriptions édictées n'est pas exhaustive, elle ne dispense pas le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur de l'établissement du respect intégral des textes de référence précités.

- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 13 :**
 Veiller à ce que les travaux qui feraient courir un danger quelconque au public ou qui apporteraient une gêne à son évacuation soient effectués en dehors de sa présence.

- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GN 14 :**
 Les appareils ou équipements doivent être conformes soit aux normes françaises, soit aux normes européennes harmonisées, soit aux normes ou spécifications techniques d'autres états de l'Union Européenne reconnues conformément à l'article GN 14 du règlement de sécurité.

Prescription(s) liée(s) au projet :

- **Prescription n°1** (liée à l'exploitation), Code de construction et de l'habitation modifié par le décret du 30 juin 2021 (ERP) - R 143-22 :
 Respecter les engagements du maître d'ouvrage dans sa notice de sécurité.

- **Prescription n°2** (liée à l'exploitation), Arrêté du 25 juin 1980 modifié - GE 6 :
 Au cours de la construction, le respect des règles de sécurité devra être assuré par une personne ou un organisme agréé qui devra, en fin de chantier et avant ouverture au public, être en mesure de fournir le rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT) vierge d'observation.

Pour la Sous-préfète,
La Présidente de la Commission,

Dominique COUVREUR

AT 062498 26 00058
Date d'export : 22/10/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 24/07/2026
Libellé du fichier : avis_avis_2_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 15/10/2026
Demandeur principal : CROUS DE LILLE
Adresse du projet : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

ville de lens

LENS, le 05/08/2026

COPIE

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION OPERATIONNELLE DE L'IMMOBILIER
POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE
☎ 03.21.69.08.32
Affaire suivie par Mohamed AIT AHMAD

SCCDA - Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité

100 avenue WINSTON CHURCHILL
CS 100007
62022 ARRAS

Courrier en recommandé avec accusé de réception

Objet : Consultation de services
P.J. en communication : 1 exemplaire du dossier
Déposé par : CROUS DE LILLE – MONSIEUR GUENAEL PIRA
Adresse du demandeur : 2 BOULEVARD DE STRASBOURG - CITE MARIANNE - 59000 LILLE
Dossier n° : AT 062 498 26 00058
Demande reçue le : 24/07/2026
Adresse de la construction : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le projet susvisé conformément aux articles R. 423-50 et suivants du code de l'urbanisme.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse motivée dans le délai de 2 mois à dater de la réception de la demande jointe, votre service sera réputé émettre un avis favorable sur ladite demande conformément aux articles R. 423-59 et suivants du code de l'urbanisme.

Il conviendra cependant, même dans cette éventualité, de me faire retour de l'exemplaire du dossier communiqué, dans les meilleurs délais afin de permettre au service de terminer l'instruction de cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

POUR LE MAIRE,
L'AGENT DELEGUE,

VILLE DE LENS-PAS-DE-CALAIS MAIRIE

XAVIER HOUIX
DIRECTEUR DELEGUE A LA DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

AT 062498 26 00058
Date d'export : 22/10/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 24/07/2026
Libellé du fichier : avis_avis_2_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 15/10/2026
Demandeur principal : CROUS DE LILLE
Adresse du projet : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

Votre suivi

Lettre Recommandée

N° 2C17482314433

Enregistrer

Lundi 10 août 2026
Votre envoi a été distribué

Mardi 11 août à 10h23

La réception de votre envoi a bien été confirmée.

Découvrir le Score écologique La Poste

Aide

Pas de timbres ?

Pensez au timbre numérique pour vos cartes postales

En savoir plus

Envois de colis

Comparez et profitez du meilleur prix

Je découvre

Lundi 10 août à 8h46

Votre envoi a été distribué en lot. Nous attendons la confirmation de sa réception.

Afficher les étapes passées

OSTE

PREUVE DE DÉPÔT
D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR

2C 174 823 1443 3

LETTRE RECOMMANDÉE

Niveau de garantie R1 R2 R3

vantages du service suivi :
pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de
oution de votre lettre recommandée ou le motif de
listribution.

les d'accès direct à l'information de distribution :

SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
€ TTC + prix d'un SMS).

internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de
xion).

téléphone :
ur les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
ur les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :
lundi au vendredi de 8h à 18h.

INDIQUEZ LE MONTANT DU CONTRE-REMBOURSEMENT

rvez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
dans n'importe quel bureau de poste.
onditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

DESTINATAIRE

DDTM62
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SP 7
62022 ARRAS CEDEX

EXPÉDITEUR — **NE PAS UTILISER DE TAMPON**

VILLE DE LENS
SERVICES : URBA CONSULT
PLACE JEAN JAURES
SP 7
62307 LENS CEDEX

AT 26-58
07/AA

05-08-26 LA POSTE

PREUVE DE DÉPÔT

ECOLOGIC
Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone
La Poste agrément n° 830
LR1 V23 - PTC 60 - 2018185T01 - 03/22

Réf. 21154

AT 062498 26 00058
Date d'export : 22/10/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 24/07/2026
Libellé du fichier : avis_avis_2_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 15/10/2026
Demandeur principal : CROUS DE LILLE
Adresse du projet : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

AT 062 498 26 00058
Date d'export : 22/10/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 24/07/2026
Libellé du fichier avis_211.pdf
Date de numérisation du fichier : 15/10/2026
Demandeur principal CROUS DE LILLE
Adresse du projet : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

Commune	n° AT-PC	avis SCCDA	Type Dérogation	Motif de la dérogation
DOUCHERES-LES-LENS	PC 62 351 26 00008	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien de la rampe existante de pente non réglementaire (6,20%). Pose d'une main-courante.
DOUCHERES-LES-LENS	PC 62 351 26 00008	FAVORABLE		Dans le cadre de l'Ad'Ap 062 041 15 00015P validé le 27/02/2017
ESBERGUES	AT 62 473 26 00002	FAVORABLE		
LANDRETHUN-LE-NORD	AT 62 487 26 00002	FAVORABLE		
LENS	AT 62 498 26 00058	FAVORABLE		
LESTREM	AT 62 502 26 00002	FAVORABLE		
LIEVIN	AT 62 510 26 00039	FAVORABLE		
LIEVIN	AT 62 510 26 00040	FAVORABLE		
LIEVIN	AT 62 510 26 00041	FAVORABLE		
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	PC 62 610 26 00003	FAVORABLE		
NOYELLES-GODAULT	AT 62 624 26 00016	FAVORABLE		D2
NOYELLES-SOUS-LENS	PC 62 628 26 00006	FAVORABLE		
RANG-DU-FLIERS	AT 62 688 26 00006	FAVORABLE		
RANG-DU-FLIERS	AT 62 688 26 00007	FAVORABLE		F2
VENDIN-LE-VIEIL	AT 62 842 26 00007	FAVORABLE		
VIMY	PC 62 861 26 00003	FAVORABLE		

AT 062498 26 00058
Date d'export : 22/10/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 24/07/2026
Libellé du fichier : avis_avis_2_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 15/10/2026
Demandeur principal : CROUS DE LILLE
Adresse du projet : 34 RUE JEAN SOUVRAZ

Ordre du jour SCCDA du lundi 19 octobre 2026 dossiers tacites

Commune	n° AT-PC	avis SCCDA	Type Dérogation	Motif de la dérogation
AGNY	AT 62 013 26 00001	FAVORABLE		
ARQUES	AT 62 040 26 00012	FAVORABLE		
ARRAS	AT 62 041 26 00105	FAVORABLE		
AUCHEL	PC 62 048 25 00011M02	FAVORABLE		
AUCHY-LES-MINES	AT 62 051 26 00006	FAVORABLE		
AUCHY-LES-MINES	AT 62 051 26 00007	FAVORABLE		
AVION	AT 62 065 26 00005	FAVORABLE	Impossibilité Technique	Maintien des 4 marches à l'entrée totalisant une hauteur de 73,5 cm.
AVION	AT 62 065 26 00005	FAVORABLE		F2
BAVINCOURT	PC 62 086 26 00006	FAVORABLE		
BERCK-SUR-MER	AT 62 108 26 00020	FAVORABLE		
BERCK-SUR-MER	AT 62 108 26 00022	FAVORABLE		
BETHUNE	AT 62 119 26 00040	FAVORABLE		
BLENDECQUES	PC 62 139 26 00004	FAVORABLE		
BOUVELINGHEM	AT 62 169 26 00001	FAVORABLE		
CARVIN	AT 62 215 26 00007	FAVORABLE		
CARVIN	AT 62 215 26 00008	FAVORABLE		
ELEU-DIT-LEAUWETTE	AT 62 291 26 00003	FAVORABLE		F2
FOUQUIERES-LES-LENS	PC 62 351 25 00001M02	FAVORABLE		